

Périodicité : Quotidien

OJD: 92280



Date: 12 JAN 17

Journaliste : Élodie Maurot

到 ________ Page 1/3

Les associations du patrimoine interpellent les politiques



La ville de Toul a besoin d'aide pour entretenir son très riche patrimoine. Matthieu COLIN/Divergence



Périodicité: Quotidien

OJD : 92280

Date: 12 JAN 17

Journaliste : Élodie Maurot



Page 2/3



— Onze institutions nationales engagées en faveur du patrimoine font connaître leur expérience et leurs attentes auprès des élus et des candidats.

À l'orée d'une année électorale chargée, onze institutions majeures œuvrant en faveur du patrimoine (1) ont pour la première fois pris la parole en commun dans une *Lettre ouverte* (2). Son but: interpeller citoyens, élus et candidats sur les actions à mener pour préserver la richesse patrimoniale de notre pays, en faisant 21 propositions concrètes. « C'est un petit événement que les onze parlent d'une seule voix », se réjouit Guy Sallavuard, responsable des relations institutionnelles à la Fondation du patrimoine.

« Nous avons considéré que la récente loi sur le patrimoine (votée en juillet 2016) constituait un point de départ et non un point d'arrivée, explique Philippe Toussaint, président de Vieilles maisons françaises (VMF). Cette loi définit un cadre. Il faut maintenant impulser une véritable politique du patrimoine. »

Premier point d'attention: la définition du patrimoine. Face à la montée en puissance du droit environnemental et des préoccupations écologistes, la lettre ouverte demande que la protection du patrimoine culturel et celle du patrimoine naturel soient davantage associées, à l'image de ce que promeut l'Unesco.

L'affaire pourrait sembler évidente. Elle est ultrasensible sur le terrain. Les tensions entre associations écologistes et du patrimoine sont régulières, comme dans le dossier des éoliennes. « Aujourd'hui, l'engouement pour l'environnement lui a donné une supériorité sur le patrimoine alors qu'il y a une continuité entre les deux, plaide Guy Sallavuard. Il faut sortir de cette confrontation. » La lettre ouverte propose pour cela d'unifier les règles juridiques et de créer une « délégation interministérielle aux patrimoines et aux sites » qui serait facteur de cohérence et éviterait l'éparpillement des tutelles.

Autre grand chantier proposé par les associations, celui de l'identification du patrimoine méritant d'être protégé. En France, 43 000 bâtiments sont classés « monuments historiques ». Cette protection n'est pas suffisante, plaident les onze institutions qui s'inquiètent du devenir du patrimoine non inscrit et

Tous droits réservés à l'éditeur



Périodicité: Quotidien

OJD: 92280

Date: 12 JAN 17

Journaliste : Élodie Maurot



Page 3/3

non classé. « En Allemagne, le Denkmal (Souvenir historique) a classifié 1300 000 bâtiments grâce à un travail d'inventaire mené ces trente dernières années. En Angleterre, 400 000 "listed buildings" protégés s'ajoutent aux 20 000 "schedules monuments", correspondants à la protection des Monuments historiques », détaille Philippe Toussaint.

Suivant l'exemple de ces voisins prudents, la lettre ouverte propose que l'État mette en œuvre un inventaire systématique du patrimoine. Ce vaste chantier, qui s'étalerait sur une dizaine d'années, devrait permettre d'identifier plus d'un million de bâtiments ne bénéficiant d'aucune protection.

Les associations évoquent aussi la question de la transmission, celle des savoir-faire des artisans et des métiers d'art, mais aussi celle de l'attachement au patrimoine des jeunes générations. Elle fait à ce sujet des propositions précises comme consolider l'enseignement de l'histoire de l'art dans les programmes scolaires, inscrire le patrimoine dans les programmes des écoles d'architecture ou promouvoir l'alternance pour les métiers du bâti ancien.

La question financière, enfin, n'est pas absente. Pour les défenseurs du patrimoine, il importe que les crédits de l'État en faveur du patrimoine protégé soient rétablis et stabilisés à hauteur de 400 millions d'euros et que les communes soient aidées à restaurer grâce à des aides fléchées et proportionnelles au bâti ancien dont elles ont la charge. « C'est une proposition essentielle, car certaines communes dont le patrimoine est exceptionnel - comme la ville de Toul – ont de très grandes difficultés à l'entretenir », souligne Philippe Toussaint.

Avec cette lettre ouverte, les associations lancent la balle du côté des candidats. «Le patrimoine n'est pas leur priorité. Pourtant il est porteur de valeurs, de lien social. C'est aussi un outil économique qui permet de valoriser des territoires, de faire vivre des entreprises non délocalisables », conclut Guy Sallavuard. Les prochains mois diront si ce plaidoyer a été entendu...

Élodie Maurot

(1) Fondation du patrimoine, Ateliers d'art de France. Sites et cités remarquables de France, La Demeure historique, La Fédération française des sociétés d'amis des musées, Maisons paysannes de France, Patrimoine-Environnement, La Sauvegarde de l'Art français, Sites & Monuments, L'Union Rempart. Vieilles maisons françaises. (2) Lettre ouverte aux Français et à leurs élus sur le patrimoine, Michel de <u>Maule</u>, 102 p., 10 €.

Les Vieilles Maisons françaises récompensées

Le premier Prix de la Fondation Stéphane Bern pour le Patrimoine, doté de 25 000 €, vient de récompenser l'association Vieilles Maison Françaises (VMF) pour son opération « Le Patrimoine, toute une histoire!». Ce programme, se présentant sous la forme d'un kit pédagogique, veut aider les enseignants des classes de CM1, CM2 et 6e à travailler sur le patrimoine. 1 650 classes ont déjà reçu gratuitement le kit. L'opération comprend également un concours d'affiches.

Inscription en ligne sur www.enseignants.vmfpatrimoine.org

Tous droits réservés à l'éditeur